



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17129189

de

Tribunal de Commerce de Tournai

dépôt au greffe le

21 août 2017

Greffe

N° d'entreprise : 0416 705 070

Dénomination

(en entier) : DUFOR ENERGY

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : rue de la Terre à Briques, 18 7522 Marquain

Objet de l'acte : Division des actions - Modification des statuts

Il résulte d'un procès-verbal dressé le vingt et un août deux mille dix-sept (Enregistré 3 rôles sans renvoi à Tournai-AA le 23 août 2017. Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 14182. Droits perçus : 50,00 €. Le receveur.) par Véronique GRIBOMONT, Notaire à la résidence de Tournai, exerçant sa fonction dans la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à 7500 Tournai, boulevard du Roi Albert, 8, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFOR ENERGY, ayant son siège social à 7522 Marquain, rue de la Terre à Briques, 18 TVA BE 0416.705.070 RPM Hainaut, division Tournai, a notamment pris la résolution suivante et a modifié les articles 5 et 6 des statuts en conséquence :

Elle a décidé de diviser par cent les cent actions existantes, représentatives du capital de la société; chaque action existante étant remplacée par cent actions nouvelles.

Cette division sera réalisée par des inscriptions modificatives dans le registre des actions nominatives, au siège de la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dépôts en même temps : expédition du procès-verbal et statuts coordonnés
Véronique GRIBOMONT, notaire associée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).